



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPET EXTERNE ET CAFEP

Section : SCIENCES ET TECHNIQUES SANITAIRES ET SOCIALES

Session 2024

Rapport de jury présenté par :

Sabine CAROTTI, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la
recherche

Présidente du jury

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
COMPOSITION DU DIRECTOIRE	3
REMERCIEMENTS	3
EPREUVES D'ADMISSIBILITE.....	6
Première épreuve : épreuve disciplinaire	6
Deuxième épreuve : épreuve disciplinaire appliquée	10
EPREUVES PRATIQUES ET ORALES D'ADMISSION	20
Première épreuve : Leçon	20
Deuxième épreuve : Entretien.....	32
CONCLUSION GENERALE	35

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Présidente

CAROTTI Sabine - Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Vice-présidentes

Nathalie BES – Inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale

Sonia FESQUET– Inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale

REMERCIEMENTS

Le jury adresse de vifs remerciements à Monsieur le Proviseur du lycée Jean Moulin à BEZIERS, ainsi qu'aux personnes qui ont été chargées de la maintenance informatique, de l'accueil et de la restauration pour l'aide efficace apportée lors des épreuves d'admission.

Le jury tient enfin à remercier Madame la gestionnaire du CAPET externe au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse pour son efficacité et son dévouement auprès du directoire, des membres du jury et des candidats.

RÉSULTATS

Concours externe

CAPET

Candidats inscrits :	288
Candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité :	107
Candidats admissibles :	67
Candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	63
Candidats proposés pour l'admission :	30

Epreuves d'admissibilité

Meilleure moyenne	18,98/ 20
Moyenne générale des candidats admissibles	12,21/ 20

Epreuves d'admission

Meilleure note	19,25/ 20
Moyenne générale des candidats admis	14,6/ 20

Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)

Meilleure moyenne	19,16/ 20
Moyenne générale des candidats admis	14,21/ 20

CAFEP - CAPET

Candidats inscrits :	78
Candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité :	26
Candidats admissibles :	16
Candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	13
Candidats proposés pour l'admission :	7

Epreuves d'admissibilité

Meilleure moyenne	16,49/ 20
Moyenne générale des candidats admissibles	11,17/ 20

Epreuve d'admission

Meilleure note	19,37/ 20
Moyenne générale des candidats admis	15,02/ 20

Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)

Meilleure moyenne	17,01/ 20
Moyenne générale des candidats admis	14,08/ 20

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

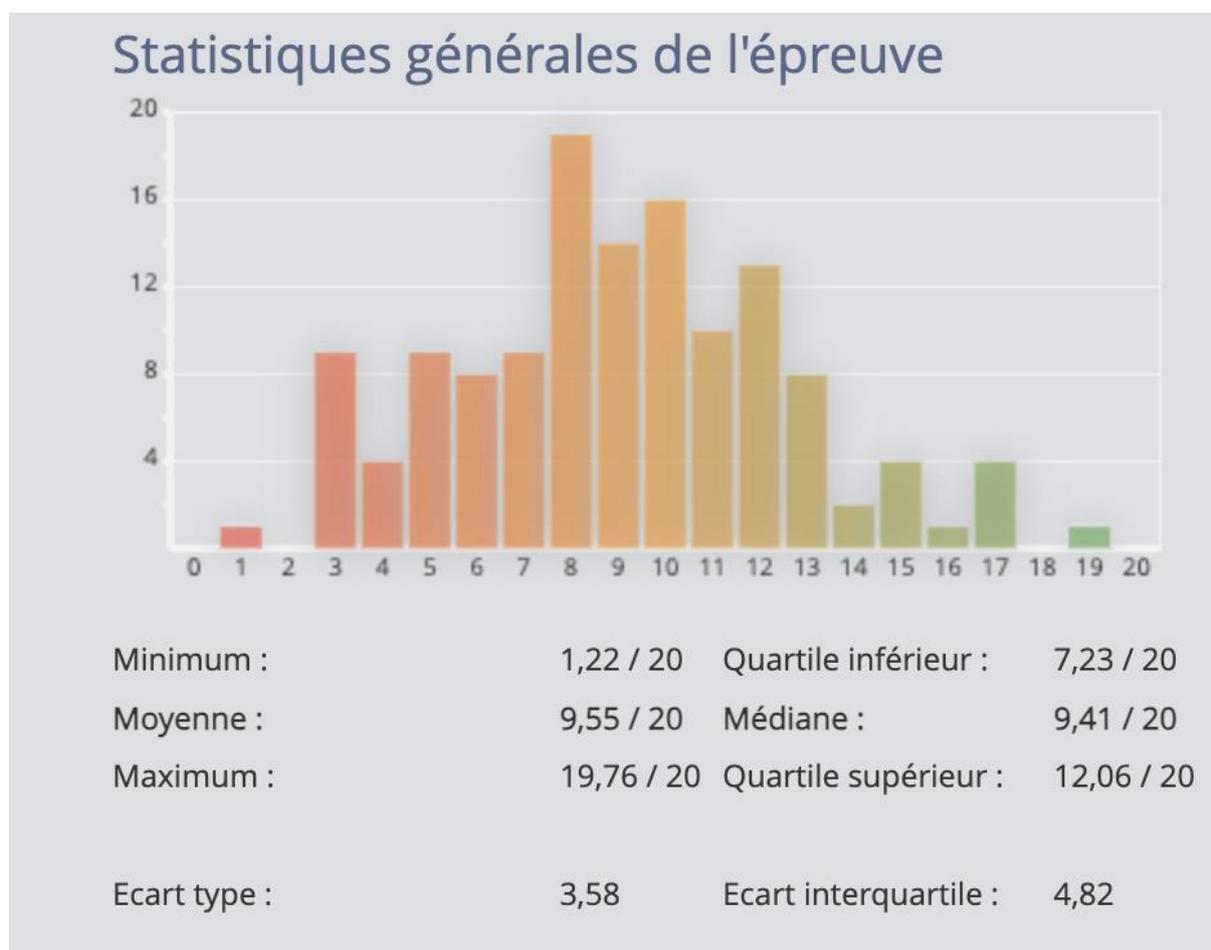
Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère : www.education.gouv.fr

Ils sont accessibles depuis la page : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

Première épreuve : épreuve disciplinaire

Durée : 5 heures
Coefficient : 2

1. Résultats



2. Rapport de jury

Conseils méthodologiques et généraux :

De manière générale, le jury conseille aux candidats d'être vigilant sur les points suivants :

Le devoir doit être impérativement composé d'une introduction, d'un développement construit autour de parties articulées et d'une conclusion, toutes clairement identifiables dans le discours développé.

Un plan détaillé ne correspond pas aux attendus de l'épreuve, la réponse doit être composée.

L'introduction inscrit le sujet dans un contexte, elle permet de définir les notions du sujet pour formuler une problématique et annoncer le plan. Cette problématique permet d'explorer les différents aspects du sujet.

Le développement se construit alors autour de la réponse à cette problématique.

A cette fin, la mobilisation des connaissances, en lien avec le sujet, est attendue pour construire une argumentation.

Ainsi, la composition ne se réduit ni à une juxtaposition de connaissances, ni à une simple présentation des documents.

Construit, fondé, le développement conduit à une réflexion critique sur la thématique proposée, en apportant des arguments qui pourraient être opposés sur le sujet.

La conclusion répond à la problématique proposée.

Le propos doit être nuancé et équilibré, sans jugement de valeur. Les opinions et les représentations personnelles n'ont pas leur place dans la composition d'une épreuve de concours.

Les connaissances mobilisées doivent correspondre à celles d'un niveau Master 2 dans le domaine. A cette fin, il est recommandé de se constituer une bibliographie actualisée lors de la préparation au concours.

La maîtrise de la langue (orthographe, syntaxe et vocabulaire) est un prérequis élémentaire.

De manière générale, le jury conseille aux candidats de :

- préparer l'épreuve en travaillant les concepts clés et les auteurs de référence ;
- pratiquer une veille juridique, scientifique, technologique et médiatique régulière ;
- mettre à jour et actualiser les connaissances législatives et réglementaires ;
- travailler le champ scientifique des STMS (économique, sociologique, historique, santé publique...) afin de limiter erreurs et confusions ;
- maîtriser les programmes et référentiels du champ.

En particulier pour l'épreuve de 2024 :

Le cadre législatif devait être connu et le candidat devait pouvoir évoquer l'élaboration des politiques de santé dans le cadre de la prise en compte des préoccupations environnementales.

Il était attendu que le candidat illustre son propos grâce aux éléments suivants : les différents modes d'intervention en santé publique, la nécessaire complémentarité des acteurs, la territorialisation des politiques de santé, la prise en compte de l'interdépendance et la complexité des déterminants de santé...

Les concepts essentiels au traitement du sujet devaient être rigoureusement présentés au service d'une démonstration afin de traiter l'intégralité de la question.

Les annexes étaient à intégrer dans le développement de l'argumentation, sans uniquement les citer mais en les analysant.

La mobilisation des connaissances devait servir l'argumentation et ne devait pas se résumer à une simple énumération de lois, de dispositifs, d'acteurs,...

Le jury a apprécié :

- les copies contextualisées et problématisées ;
- les copies avec une présentation des concepts essentiels au sujet en lien avec la question posée ;
- les copies bien structurées, argumentées et illustrées par des exemples pertinents ;
- certaines copies dont les connaissances sont actualisées et pertinentes (le cadre politique, la diversité et la complémentarité des principes d'intervention en santé publique et des acteurs, les aspects historiques de la prise en compte de l'environnement dans la politique de santé) ;
- une argumentation fluide et rigoureuse ;
- une ouverture vers les champs sociétaux, éthiques, juridiques et philosophiques ;
- certaines copies avec des questionnements pertinents sur d'autres domaines (économique, juridique, administratif...) qui invitent à élargir la réflexion sur le sujet ;
- des références bibliographiques opportunes et diversifiées ;
- les copies qui sont rédigées avec une syntaxe et une orthographe de bonne qualité.

Le jury a relevé les faiblesses suivantes :

Au sujet de la problématisation :

Une absence de problématisation ou une problématisation incomplète voire confuse, un questionnement parfois maladroit ;

De multiples questions qui n'aboutissent pas à une problématique globale ;

Des difficultés à articuler les différentes dimensions du problème ;

Des contextualisations souvent sommaires conduisant davantage à un questionnement reprenant textuellement le sujet, plutôt qu'une véritable problématique ;

- Un plan annoncé qui n'est pas suivi par la suite ;
- Une contextualisation qui est un simple recopiage des annexes ;
- Une absence de contextualisation ;
- Une contextualisation ancrée dans des anecdotes personnelles voire des lieux communs ne s'appuyant pas sur des faits scientifiques.

Au sujet de la mobilisation des connaissances :

- Des copies qui ne comportent pas de mobilisation des concepts ou de repères historiques en lien avec le sujet ;
- Des copies sans connaissance sur l'élaboration et la mise en œuvre concrète des politiques de santé ;
- Des connaissances non actualisées, parfois avec des erreurs, une juxtaposition d'exemples anecdotiques ou sans lien avec le sujet ;
- Des connaissances scientifiques non présentes, non référencées ou qui ne sont pas au niveau Master 2.

Au sujet de l'exploitation des documents :

- Des annexes qui ne sont pas exploitées (en-tête du sujet, sources précisées) ;
- Une exploitation des documents se limitant à une extraction de données sans analyse ni commentaire ;
- Des données chiffrées qui sont souvent simplement énumérées sans analyse et sans exploitation en lien avec le sujet et sans mise au service de l'argumentation ;
- Des annexes trop souvent recopiées ou citées.

Au sujet de l'analyse et de l'argumentation :

- Certaines copies proposent une argumentation peu étayée et rarement axée sur les enjeux et limites des politiques de santé. Quelques copies proposent des entrées par l'exemple sous forme anecdotique et/ou sans argumentation scientifique ;
- Des copies montrent des difficultés à proposer une démonstration sur le sujet en raison d'un manque de connaissances et de maîtrise des concepts clés ;
- Les copies présentent trop peu souvent une vision globale et transversale du sujet se limitant à une présentation énumérative ;
- Des connaissances scientifiques non présentes. Leur absence appauvrit l'analyse du sujet et l'argumentation qui en découle : absence de référence à la coordination des acteurs, à la nécessaire complémentarité des modes d'intervention en santé, à la complexité et l'interdépendance des déterminants de santé.

Au sujet du développement structuré :

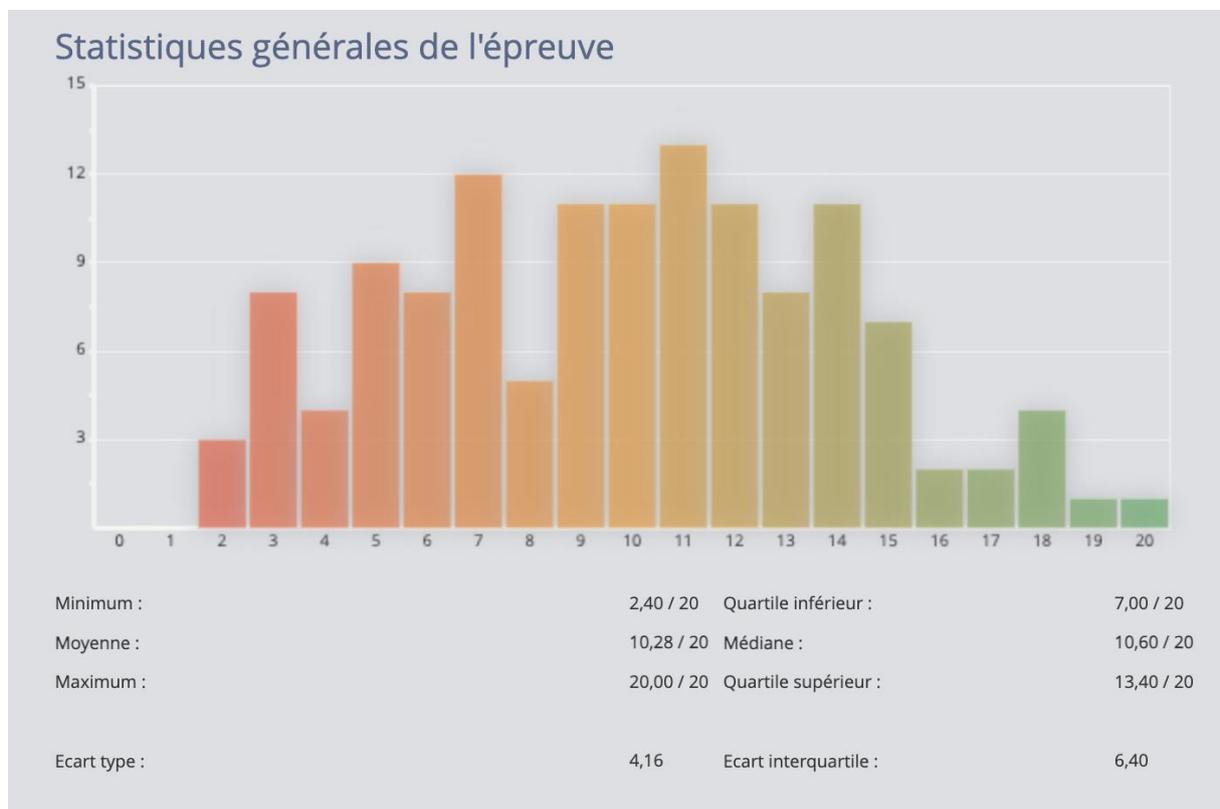
- Les copies annonçant un plan qui n'est pas suivi par la suite ou un plan déséquilibré ou encore descriptif ;

- Certaines copies proposent des entrées sous forme de schémas non adaptés à la nature de l'épreuve ;
- Quelques copies sont trop courtes pour construire un raisonnement (2-3 ou 4 pages) au regard du temps de l'épreuve et du niveau Master 2 attendu.

Deuxième épreuve : épreuve disciplinaire appliquée

Durée : 5 heures
Coefficient : 2

1. Résultats



2. Rapport de jury

1. Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif de vérifier, dans la section considérée, l'aptitude du candidat à partir d'un dossier documentaire scientifique et technique, à :

- conduire une analyse critique de solutions et de documents technologiques,
- proposer des démarches pédagogiques en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de l'application et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, sociétaux, économiques, éthiques, écologiques.

2. Les attendus de l'épreuve 2024

Compétences/ Attendus	Sujet 2024
Mobiliser des connaissances indispensables au traitement du sujet <i>Connaissances actuelles, exactes et de niveau master</i>	<p>Notions principales</p> <ul style="list-style-type: none">- la notion de territoire/ territorialisation de l'offre de soins- la notion de diagnostic- la notion de complémentarité- les notions de coordination, de partenariat- Présentation d'éléments pertinents pour expliquer la construction des politiques de santé aux différents échelons- Système de santé, système de soins, gouvernance, la place de l'ARS, permanence des soins, modes d'intervention. <p>Cadre législatif Loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 - Ma santé 2022 - Loi du 19/05/2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé</p> <p>Notions secondaires pouvant être mobilisées Besoins de santé - Organisation et gradation des soins - Acteurs - Contractualisation</p>

<p>Exploiter un dossier documentaire scientifique et technique</p> <p>Sélection des informations pertinentes du dossier documentaire</p>	<p>Repérage d'éléments permettant de caractériser la situation géographique du Pays de Redon (2 régions, 3 départements donc 2 ARS)</p> <p>Contexte démographique : une population vieillissante</p> <p>Diagnostic de l'état de santé de la population : des difficultés d'accès aux soins de 1ère recours- des taux de prévalence de plusieurs maladies chroniques plus élevés en comparaison aux données régionales, nationales - des taux de dépistage inférieurs aux taux régionaux</p> <p>État des lieux de l'organisation de l'offre de soins sur le territoire : une baisse de la démographie médicale-une densité de médecins généralistes inférieure à la moyenne nationale - une offre de soins morcelée, des acteurs inégalement répartis sur le territoire, une organisation peu lisible en raison des nombreux acteurs intervenant notamment dans le champ de la prévention – manque de coordination entre les professionnels en raison d'une méconnaissance des champs de compétences de chacun, par exemple cf. témoignages CPTS</p> <p>Repérage des instances de coordination : CPTS=> mise en évidence des caractéristiques de la CPTS : acteurs partenaires / finalités / ET des outils de coopération utilisés pour atteindre les objectifs => dispositif accès/ soirées thématiques- réunions collaboratives/ partage d'informations, recours au DMP, groupes de travail, exercice coordonné, plateforme inzeecare</p> <p>Repérage des outils de coordination : le CLS => caractéristiques du CLS repérées (parties prenantes=> communes / CPTS/ ARS/ CH/ CPAM- MSA- association /DAC/ finalités / domaines d'intervention</p>
--	--

<p>Analyser le dossier fourni</p> <ul style="list-style-type: none"> -Intégration des connaissances et des éléments issus des documents - Rigueur de l'analyse - Questionnement critique 	<p>⇒ <i>Mise en évidence de la démarche de projet / élaboration des politiques</i></p> <p>A partir des éléments de diagnostic, le candidat met en avant les faiblesses (taux de mortalité évitable élevée-taux de dépistage en deçà des moyennes régionales et nationales- une population vieillissante rencontrant des difficultés pour accéder aux soins de proximité, un territoire où se télescope une multitude d'acteurs : 2 ARS, 3 départements...) et les forces (une diversité d'acteurs dans des domaines variés – un engagement des pouvoirs publics et des acteurs de soins d'apporter des solutions pour répondre aux besoins de santé</p> <p>Il en déduit des enjeux => A titre d'exemple : enjeux systémiques (gouvernance, multitude d'acteurs, morcellement des interventions, territoire complexe, inégalités d'accès aux soins) et de santé publique (besoins en prévention, en restauration et en promotion)</p> <p>Des liens établis entre les enjeux soulevés et les moyens déployés par les acteurs pour articuler leurs interventions. De quelle manière les interventions sont-elles mises en œuvre ?</p> <p>Une déclinaison des réponses est mise en avant => SNS-PRS-territoire de santé : CLS => nécessité de construire des réponses conformes aux spécificités territoriales => <i>recours à la contractualisation</i></p> <p>CLS : Déclinaison du PRS sur un territoire avec des besoins spécifiques repose sur l'initiative des CT - CLS est une démarche intersectorielle => pas seulement focalisée sur la coordination des professionnels de santé mais également sur la promotion des milieux et cadres de vie favorables</p> <p>⇒ <i>Territorialisation des politiques de santé</i></p> <p>Une complémentarité des acteurs</p> <p>Partenariat et outils de coordination et de coopération => cf. repérage des outils de communication interne et externe des différentes instances</p> <p>Le rôle des acteurs : pilotage/ financement/ mise en œuvre ...Une complémentarité des modes d'intervention</p> <p>En prévention</p> <p>Une complémentarité des acteurs pour développer une politique de santé préventive sur le territoire => Dans le cadre de CLS => actions préventives sur les facteurs environnementaux / les modes de vie// les acteurs membres de la CPTS vont plutôt déployées des mesures d'éducation thérapeutique, ou des mesures de prévention en lien avec des pathologies chroniques // Marsoins => structure associative qui propose un dispositif d'aller-vers et l'unité mobile portée par le centre de santé / Des structures partenaires à la CPTS pour développer des actions préventives sur des thématiques précises : CMP-maison de la nutrition...</p> <p>En restauration</p> <p>Une complémentarité des acteurs de proximité : professionnels de santé exerçant en milieu libéral// centre de santé =>accès aux soins pour tous : exemple de complémentarité dans l'organisation de l'offre de soins non programmés de médecine générale au sein du dispositif Access ou dans la mise en place de la télémédecine</p> <p>Une meilleure complémentarité entre soins de ville et hospitalier => La coopération ville/hôpital permet d'apporter des réponses adaptées à la demande de soins /=> convention entre le centre de santé et les établissements de santé//réunions de travail partenaires de la CPTS/ CH</p> <p>Les limites</p> <p>La place laissée à l'usager dans les choix stratégiques opérés par les différents acteurs. Les outils/ instances de coordination, coopération => des avantages pour les professionnels de santé mais ces outils/ instances contribuent-ils à rendre le système de santé plus lisible pour l'usager ?</p> <p>Des interventions complémentaires ou redondantes : s'interroger sur l'utilité du déploiement de ce dispositif sur le territoire de Redon étant donné que le centre santé propose également une unité mobile de prévention.</p> <p>Des interrogations peuvent-être soulevées sur l'évaluation de l'efficacité de ces instances/ outils de coordination de partenariat, la nécessité de faire évoluer les nouveaux modes d'exercice des professionnels de santé (IPA- exercice partagé, délégations de compétences)</p>
---	---

<p>Respecter le cahier des charges pédagogique</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Respect du niveau prévu</i> - <i>Respect de la partie du programme ou référentiel</i> - <i>Respect des éléments attendus (contenus, capacités exigibles, etc.)</i> 	<p>- Terminale ST2S</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect de la partie du programme : Pôle thématique - Quelles politiques et quels dispositifs de santé publique pour répondre aux besoins de santé ? - Choix de deux (ou plus) capacités exigibles parmi les plus directement en lien avec le corpus documentaire : <ul style="list-style-type: none"> • Présenter le processus d'élaboration d'une politique de santé en la situant dans son contexte • Montrer la complémentarité des différentes composantes du système de soins sur un territoire • Présenter l'organisation du système de santé • Analyser une intervention en promotion ou en prévention de santé
<p>Construire une séquence pédagogique cohérente</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Description claire de la séquence pédagogique choisie</i> - <i>Pertinence de la proposition au regard du cahier des charges</i> - <i>Proposition de supports pédagogiques adaptés</i> - <i>Argumentation des choix opérés</i> 	<p>Toute proposition cohérente est acceptée.</p> <p>Pour l'ensemble de la séquence, les choix pédagogiques devront être argumentés au regard des capacités visées et des contenus choisis.</p> <p>La séquence met en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un découpage en séances incluant le type d'évaluation - Le titre des différentes séances - Les objectifs visés dans chaque séance en lien avec les capacités exigibles choisies - La description du type d'activités proposées aux élèves faisant apparaître les modalités et les supports (sans détail des consignes, des productions et de la trace écrite) - Les prérequis <p>Pour une séance uniquement, apparaissent également les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les consignes données - Les productions à réaliser par les élèves - Le type de trace écrite envisagée
<p>Proposer une séquence pédagogique en lien avec l'analyse du dossier documentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Lien explicite et argumenté de la séquence avec le dossier documentaire</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Lien entre le contenu du dossier documentaire et la partie pédagogique. - Cohérence des choix réalisés. - Explicitation et argumentation pertinente de l'utilisation de documents comme support pédagogique.

<p>Mener une réflexion sur les enjeux éducatifs, éthiques, écologiques, sociétaux, etc</p> <p>- <i>Mise en évidence des questions soulevées par le thème du sujet</i></p> <p>- Recherche des liens avec les autres enseignements (ex : ETLV, EMC, philosophie, HG...)</p>	<p>Qualité de la réflexion sur les questions soulevées par le sujet.</p> <p>Partie 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - démarche participative (pas de mention des usagers-citoyens dans la démarche) - secret professionnel (comment partager l'information) - inégalités territoriales dans l'accès aux soins - questionnements autour de la télé médecine, la e-santé et son développement - interrogations sur la place laissée à l'utilisateur dans les choix stratégiques opérés par les différents acteurs ... <p>Partie 2 :</p> <p>Liens explicités et pertinents avec 2 disciplines ou éléments de programme, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transversalité avec le pôle des méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social (programme de Terminale) : les notions d'acteur, partenariat, coordination, <p>Liens avec l'ETLV (par exemple : Axe 6 du programme : Innovations scientifiques et responsabilité)</p> <p>Liens avec l'EMC (axe 2 du programme : Repenser et faire vivre la démocratie, notamment le citoyen et la politique sociale ; OU les formes et domaines d'engagement associatif)</p> <p>Liens avec la géographie (notion d'acteur, de territoire programme de seconde)</p>
<p>S'exprimer</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Syntaxe orthographe - Utilisation des connecteurs logiques - Vocabulaire scientifique et technologique adapté - Pertinence et qualité des réalisations visuelles, le cas échéant

3. Les consignes générales

La réussite à cette épreuve passe par la maîtrise des concepts au service d'une culture sanitaire et sociale et par la capacité à exploiter et à analyser des documents dans un contexte donné.

Les deux parties du sujet doivent être traitées de façon distincte.

Les candidats doivent gérer leur temps pour :

- Exploiter les documents du dossier aux fins d'analyse et de construction pédagogique
- Construire leur argumentaire :
 - o dans l'analyse du projet proposé,
 - o dans les choix pédagogiques opérés.

Le candidat doit veiller à la qualité de son expression sur l'ensemble de sa copie : syntaxe, orthographe, utilisation des connecteurs logiques, d'un vocabulaire scientifique et technologique adapté.

Une attention doit être portée au soin de la copie (ratures, mots manquants, écriture...).

a. La forme et la démarche méthodologique attendues

Partie 1 : Analyse de solutions et de documents techniques

On attend du candidat une réponse comprenant les éléments suivants :

- Une introduction permettant de contextualiser le sujet, soulever un questionnement et présenter un plan clair.
- Un développement argumenté et analytique, s'appuyant sur le corpus documentaire, et sur des connaissances précises, actualisées et pertinentes.
- Une conclusion ouvrant la réflexion vers d'autres aspects du sujet, explorant ses divers enjeux et établissant un lien avec la deuxième partie de l'épreuve.

Partie 2- Proposition pédagogique

Celle-ci se situe dans une démarche technologique adaptée au cahier des charges inscrit dans le sujet.

Elle nécessite donc une connaissance des niveaux, des programmes, des moyens et des méthodes pédagogiques utilisées en série ST2S. Il n'est cependant pas nécessaire de présenter la filière ni les poursuites d'études après le baccalauréat.

Elle repose sur l'organisation cohérente d'une séquence contextualisée et située dans le programme (niveau, pôle, module) qui met en évidence :

- un découpage en séances incluant le type d'évaluation,
- le titre des différentes séances,
- les objectifs visés dans chaque séance en lien avec les capacités exigibles choisies,
- une description du type d'activités proposées aux élèves faisant apparaître les modalités et les supports permettant de comprendre les intentions pédagogiques du candidat,
- les prérequis.

Pour une séance au moins, sont précisés :

- les consignes données,
- les productions à réaliser par les élèves,
- le type de trace écrite envisagée.

La séquence s'appuie sur le dossier documentaire fourni et le lien avec celui-ci doit être clairement établi et justifié. En d'autres termes, il est attendu que le candidat sélectionne des annexes du dossier documentaire pour concevoir les différentes séances.

Les choix pédagogiques (objectifs, capacités choisies, supports utilisés, mise en activité des élèves...) opérés sont argumentés.

b. Les capacités appréciées par le jury

Dans ce sujet, il était attendu du candidat qu'il mobilise ses connaissances et utilise les informations fournies pour analyser comment les acteurs de santé du Pays de Redon articulent leurs interventions pour répondre aux enjeux de santé du territoire. Il s'agissait donc d'être capable de mettre en lumière les outils de collaboration, coopération et partenariat instaurés par les dernières lois de santé afin de permettre aux acteurs du système de santé de relever les défis auxquels ils sont confrontés, comme la persistance des inégalités territoriales de santé ou la nécessaire gouvernance du système de santé.

En effet, la nécessité d'adapter le système de santé aux spécificités territoriales est promue depuis plusieurs années par les pouvoirs publics. Des outils se développent ainsi pour permettre aux acteurs de santé de se fédérer et de répondre aux besoins des populations des territoires.

Le candidat devait réaliser un diagnostic complet et organisé de la situation sur le territoire du Pays de Redon en mettant en évidence les enjeux pour ensuite analyser comment les acteurs locaux de ce territoire complexe coordonnent leurs actions pour garantir une offre de santé globale, cohérente et adaptée aux particularités du territoire.

Une évaluation critique des points forts et des lacunes de l'organisation territoriale de l'offre de santé sur le territoire était également attendue. Pour proposer une réponse analytique pertinente, la maîtrise de l'organisation de l'offre de santé sur un territoire était un pré-requis indispensable.

Dans la partie 1, certains candidats ont su mettre leurs connaissances au service de l'analyse pour expliquer la nécessité de développer une approche territoriale de l'offre de santé. Les réponses de ces candidats mettent en avant un diagnostic étayé qui rend compte des spécificités du pays de Redon. Les enjeux sont clairement identifiés et le lien avec le diagnostic

est mis en évidence.

Bien que le corpus documentaire soit dense, la majorité des candidats ont su se l'approprier et ont sélectionné des informations pertinentes. Celles-ci ont été mises au service de l'analyse. Ainsi, de manière générale, les candidats ont su identifier les caractéristiques du territoire et repérer des stratégies et/ou outils utilisés par les acteurs de terrain pour répondre aux enjeux de santé.

Certaines copies proposent une analyse systémique, basée sur un questionnaire pertinent qui laisse apparaître la démarche technologique, accompagnée d'un bon niveau d'expression. Un recul critique et une vision justement distanciée du contexte ont été remarqués dans un certain nombre de copies.

En effet, dans les meilleures copies, les connaissances sont précises, actualisées et mises au service d'un questionnaire. Au-delà de l'analyse développée, le candidat a dégagé les avantages de ces nouvelles formes de coopération des acteurs de santé pour les mettre en parallèle avec les enjeux. Les limites ont été relevées et des questionnements sont proposés notamment sur la place laissée à l'utilisateur dans l'élaboration des réponses aux problèmes soulevés). De plus, certains candidats s'interrogent sur la véritable valeur ajoutée de ces nouveaux outils en termes d'efficacité et de qualité de la prise en charge des usagers du système de santé.

Pour la partie 2, le cahier des charges a été respecté par une très grande majorité des candidats. Plusieurs copies démontrent une maîtrise satisfaisante du vocabulaire didactique. Dans les meilleures copies une séquence réaliste est proposée avec un découpage horaire pertinent. La conception des séances est cohérente, conforme au cahier des charges. Les capacités exigibles sont déclinées en objectifs pédagogiques. Les différentes formes d'évaluation sont connues et mises au service de la construction des apprentissages.

Des candidats témoignent d'une bonne maîtrise du programme de Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales ; ils parviennent à situer la séquence dans une progression et des références aux pré-requis sont établies.

Parfois, un lien pertinent est développé avec le pôle « Méthodologies appliquées aux secteurs sanitaire et social ».

Le jury a apprécié les choix pédagogiques argumentés où le candidat déploie une véritable démarche technologique dans laquelle l'élève est actif voire acteur de son apprentissage.

Certains candidats ont cherché à donner du sens aux différentes notions en planifiant l'intervention d'un acteur de terrain.

c. Les difficultés rencontrées par les candidats

Concernant la partie 1

Dans de nombreuses copies, les connaissances sont approximatives, voire erronées. Quand les candidats font référence aux notions, celles-ci sont pour la plupart simplement restituées ; elles sont rarement mises au service de l'analyse et croisées avec les données issues du dossier documentaire. L'organisation territoriale de l'offre de soins et plus largement le cadre d'élaboration des politiques de santé publique sont peu maîtrisés par les candidats.

Le jury a relevé également de nombreuses confusions et un positionnement de certaines notions dans des champs notionnels inadaptés. Par exemple, le projet de santé de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé et le Contrat Local de Santé sont très souvent confondus. La CPTS est méconnue de la plupart des candidats.

Pour certains candidats, il a été difficile de mettre les informations extraites des annexes au service d'une argumentation structurée ; recopier les annexes sans les mettre au service de la réflexion n'est pas suffisant pour répondre aux exigences de l'épreuve.

Bien souvent, les éléments de diagnostic sont développés mais la mise en évidence des enjeux est plus rare et les liens avec les méthodes/outils utilisés par les acteurs de terrain ne sont pas clairement établis.

Dans de nombreuses copies, seule la CPTS est présentée comme un outil permettant de répondre aux différents enjeux.

Certaines copies proposaient une synthèse des différentes annexes. Pour proposer une réponse argumentée et analytique, il est nécessaire que celle-ci repose sur un questionnement, et un développement rédigé dans sa globalité. Des copies trop courtes, voire inachevées ou partielles ont pénalisé certains candidats.

Concernant la partie 2

Si le cahier des charges a été respecté par une grande majorité de candidats, très peu ont pris appui sur le dossier documentaire pour concevoir la séquence. Dans certaines copies une liste de capacités exigibles peu pertinentes au regard du sujet est proposée.

Les références aux annexes sont très rares dans les séquences proposées et leurs choix sont trop peu argumentés.

La démarche technologique est parfois méconnue et l'appropriation du programme est maladroite, cela conduit à des propositions pédagogiques peu adaptées à des élèves de terminale.

Certaines séquences ou séances peuvent être cohérentes en soi, mais elles ne sont pas pertinentes par rapport au sujet ou sont élaborées sans tenir compte du dossier documentaire. De manière générale, l'argumentation des choix pédagogiques dans la construction de la séquence est lacunaire dans de nombreuses copies.

Les liens avec les autres disciplines ou pôle du programme sont rarement cités, et quand ils sont proposés, ils sont très peu argumentés ou explicites.

Dans certaines copies, la présentation d'une séance détaillée est absente.

Afin de préserver l'anonymat géographique des candidats, il est préférable de s'abstenir de mentionner des initiatives ou des projets locaux dans la séquence pédagogique proposée.

Les conclusions sont rares, celles-ci pourraient pourtant être l'occasion par exemple de prendre du recul sur les choix pédagogiques opérés, soulever des questionnements quant aux modalités de mise en œuvre des activités, évoquer la thématique et les capacités travaillées dans la séquence suivante etc.

d.Expression

Globalement le niveau d'expression est correct mais certaines copies présentent de nombreuses fautes d'orthographe qui interrogent au regard du concours présenté.

Le vocabulaire technique et scientifique est trop peu mobilisé notamment dans la première partie de l'épreuve.

4. Recommandations du jury

De manière générale, le temps doit être géré par les candidats pour répondre aux attendus des deux parties du sujet. Le jury souligne l'importance de proposer des réponses composées avec introduction, développement, conclusion.

Partie 1

La réponse doit être présentée de façon structurée et le fil conducteur doit être perceptible. Il est indispensable de proposer une réponse composée dans laquelle, une introduction développée permet de :

- justifier la thématique du sujet au regard des différents contextes dans lesquels il s'inscrit ;
- soulever un questionnement.

Les annexes doivent être pleinement intégrées et utilisées pour soutenir l'argumentation. La réponse va au-delà d'une simple présentation descriptive de la situation locale ou d'une synthèse des annexes.

Il est attendu que les connaissances soient mobilisées plutôt que simplement restituées, cela permet de démontrer un bon niveau de maîtrise.

Pour alimenter l'argumentation, il est indispensable de proposer des réponses entièrement rédigées ; la présentation d'éléments sous forme de tirets est peu judicieuse car elle limite le développement d'une analyse. La présence d'un schéma ne remplace pas cette analyse. D'autre part, les copies ne doivent pas comporter d'abréviations et les sigles doivent être

définis la première fois qu'ils sont utilisés.

Partie 2

Respecter le cahier des charges pédagogiques

La sélection des capacités exigibles repose sur une bonne connaissance des programmes de la filière par niveau et sur l'exploitation du dossier documentaire.

Les capacités exigibles doivent être travaillées à partir d'objectifs et de différentes activités pédagogiques qui prennent appui sur les documents issus du dossier documentaire.

Il n'est pas attendu spécifiquement de présentation des programmes, des finalités de la formation pour aborder la séquence pédagogique.

Il est nécessaire de proposer dans la séquence :

- les prérequis,
- plusieurs capacités exigibles,
- les objectifs,
- les contenus et notions travaillés,
- les évaluations,
- le découpage horaire,
- la présentation d'une séance détaillée.

Par ailleurs le questionnement formulé dans la première partie de l'épreuve peut servir d'appui à l'élaboration de la séquence ou en fournir le cadre.

Présenter des démarches pédagogiques construites et argumentées

Les choix pédagogiques tels que les modalités de travail, les formes d'évaluation, le nombre de séances etc. doivent être justifiés. Si la présentation de la séquence sous forme de tableau permet d'avoir une vue d'ensemble des différentes séances proposées, cette mise en forme ne suffit pas à justifier les choix pédagogiques. Si cette option est choisie elle doit donc être complétée par une argumentation.

Proposer de supports pédagogiques adaptés

Pour atteindre les objectifs pédagogiques fixés, il convient de choisir judicieusement certaines annexes du dossier documentaire. Celles-ci seront ensuite utilisées en totalité ou en partie comme supports pédagogiques. Les sélections de documents doivent être argumentées. Les annexes à proposer aux élèves doivent être mises en lien avec les capacités exigibles / objectifs / compétences travaillés dans la séquence et la séance.

Etablir des liens avec les autres disciplines

Le lien avec les autres disciplines doit être explicite. Il est donc conseillé de prendre connaissance des programmes des autres disciplines.

Ouvrir le sujet sur d'autres enjeux

Le candidat ne doit pas négliger l'ouverture du sujet vers d'autres champs possibles.

EPREUVES PRATIQUES ET ORALES D'ADMISSION

Première épreuve : Leçon

Durée de l'épreuve : 5 heures ;
Coefficient 5.

1 . Résultats

- Moyenne de l'épreuve : **10,90 /20**
- Meilleure note de l'épreuve : 20/20
- Note la plus basse : 01,5 /20

2. Exemples de sujet

SUJET 1

Organisation de l'épreuve

Première partie : Travaux pratiques	
1. <i>Activité pratique d'investigation et d'analyse</i>	4 heures
2. <i>Construction de la séance de formation</i>	
Seconde partie : Oral avec le jury	
1. <i>Exposé</i>	30 minutes
2. <i>Entretien</i>	30 minutes

Cadre général du sujet

Vous enseignez les Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales en classe de première de la série Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S).

Vous concevez et organisez une séance de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques.

Vous disposez de 4h en salle de TP multimédia. Durant ce temps, les membres du jury sont susceptibles de vous observer.

Première partie : Travaux pratiques

1. Activité pratique d'investigation et d'analyse

Les expérimentations sur l'accompagnement rénové des allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) ont pour ambition d'aider les personnes à s'insérer durablement dans l'emploi, en aidant chaque personne à lever à la fois les freins sociaux et professionnels qu'elle rencontre grâce à la coordination active des acteurs et la mise en place de parcours de remobilisation et de suivi renforcés. [...] Dans la perspective du plein emploi, le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion [...] a annoncé en décembre 2022 le lancement de 18 pilotes portant la rénovation des modalités d'accompagnement des allocataires du RSA autour de quelques piliers, parmi lesquels une entrée en parcours conjointe par Pôle emploi et les départements, un accompagnement renforcé et plus intensif vers le retour à l'emploi ainsi qu'une mobilisation des entreprises à toutes les étapes.

Les territoires retenus pourront s'appuyer sur les coopérations déjà engagées (montée en charge de l'accompagnement global, Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE), Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE))

Consigne de l'activité pratique :

Schématiser comment le dispositif SPIE fait évoluer l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA dans leur parcours d'accès à l'emploi.

2. Construction de la séance de formation.

Concevoir, organiser la séance de formation.

Les capacités exigibles à travailler sont :

- Caractériser les modes d'intervention sociale.
- Présenter le rôle des différents acteurs dans une intervention sociale.

L'ensemble de cette partie doit permettre de préparer l'oral avec le jury.

Seconde partie : Oral avec le jury

1. Devant le jury, durant un exposé de 30 minutes, vous :

- explicitez la démarche méthodologique que vous avez suivie pour mener l'activité pratique d'investigation et d'analyse ;
- mettez en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui vous ont permis de concevoir et organiser votre séance ;
- expliquerez vos choix sur l'organisation de la séance tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

2. Durant 30 minutes en entretien avec le jury, vous pourrez être amené à :

- préciser certains points de votre présentation ;
- expliquer et justifier vos choix de nature didactique et pédagogique
- aborder, en relation avec le sujet de la séance, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.

ANNEXE(S)

Annexe(s)	Références
1	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS. Mettre en œuvre l'enseignement de spécialité sciences et techniques sanitaires et sociales [en ligne]. Disponible sur : https://eduscol.education.fr (Consulté le 6 décembre 2023).
2 Accessible en ligne	COUR DES COMPTES Entités et politiques publiques LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE Rapport public thématique Evaluation d'une politique publique – Synthèse – Janvier 2022. [en ligne]. Disponible sur : https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20220113-RSA-synthese.pdf (consulté le 6 décembre 2023).

SUJET 2

Organisation de l'épreuve

Première partie : Travaux pratiques	
<i>1. Activité pratique d'investigation et d'analyse</i>	4 heures
<i>2. Construction de la séance de formation</i>	
Seconde partie : Oral avec le jury	
<i>1. Exposé</i>	30 minutes
<i>2. Entretien</i>	30 minutes

Cadre général du sujet

Vous enseignez les Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales en classe de première de la série Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S).

Vous concevez et organisez une séance de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques.

Vous disposez de 4h en salle de TP multimédia. Durant ce temps, les membres du jury sont susceptibles de vous observer.

Première partie : Travaux pratiques

1. Activité pratique d'investigation et d'analyse

En 2021, en France, 12,8 % des jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET pour « neither in employment nor in education or training »), soit un peu moins qu'en moyenne dans l'Union européenne (13,1 %). Faible avant 18 ans, cette proportion s'accroît avec l'âge pour atteindre 18,3 % à 24 ans. Avant 25 ans, les jeunes hommes sont plus souvent NEET que les femmes mais la situation s'inverse ensuite. Après un pic en 2020 dû à la crise sanitaire, la part de NEET repart à la baisse et se retrouve, à l'été 2022, à 11,6 %, soit 0,7 point sous son niveau de fin 2019.

La situation de NEET correspond le plus souvent à une situation subie, notamment les chômeurs qui ne trouvent pas d'emploi ou les inactifs qui font souvent face à des contraintes personnelles, telles que la garde d'enfant ou un état de santé dégradé.

Institut national de la statistique et des études économiques. *Après un pic dû à la crise sanitaire, la part des jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation repart à la baisse* [en ligne]. 10 janvier 2023. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/668618>, (consulté le 25 septembre 2023).

Consigne de l'activité pratique :

Présenter les références d'un corpus documentaire, classées par thème, permettant d'analyser la situation des NEET en France.

3. Construction de la séance de formation.

Concevoir, organiser la séance de formation.

La capacité exigible à travailler est :

- Analyser les conditions d'émergence d'un problème social et sa reconnaissance par la collectivité.

L'ensemble de cette partie doit permettre de préparer l'oral avec le jury.

Seconde partie : Oral avec le jury

3. Devant le jury, durant un exposé de 30 minutes, vous :

- explicitez la démarche méthodologique que vous avez suivie pour mener l'activité pratique d'investigation et d'analyse ;
- mettez en évidence les informations, données et résultats issus des investigations **conduites au cours des travaux pratiques** qui vous ont permis de concevoir et organiser votre séance ;
- expliquerez vos choix sur l'organisation de la séance tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

4. Durant 30 minutes en entretien avec le jury, vous pourrez être amené à :

- préciser certains points de votre présentation ;
- expliquer et justifier vos choix de nature didactique et pédagogique ;
- aborder, en relation avec le sujet de la séance, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.

ANNEXE(S)

Page	Annexe(s)	Références
	1	Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Mettre en œuvre l'enseignement de spécialité sciences et techniques sanitaires et sociales [en ligne]. Disponible sur : https://eduscol.education.fr/ , (consulté le 25 septembre 2023).
	2	GAUTIER, David. Contrat d'engagement jeune : mode d'emploi. <i>Actualités sociales hebdomadaires</i> . 2022, n°3251, p. 16-18.

3. RAPPORT DE JURY

Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement.

Elle permet d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à animer une séance d'enseignement à partir d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. Cette épreuve permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

La séance s'inscrit dans les programmes des enseignements technologiques du lycée d'enseignement général et technologique et, le cas échéant, dans les référentiels des sections de techniciens supérieurs. Elle prend appui sur les investigations, les analyses ou les productions effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques dans le cadre d'un environnement et d'activités techniques et/ou professionnels en lien avec la spécialité. Un dossier est fourni au candidat par le jury, comportant divers documents techniques ou professionnels (protocoles de manipulations, résultats expérimentaux, résultats d'enquêtes, fiches techniques, bilan d'actions, projets d'actions, etc.) et des documents pédagogiques.

L'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, puis lors de l'entretien, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats qui lui ont permis de construire sa séance d'enseignement, à expliquer ses choix didactique, pédagogique et éducatif ainsi que pour la mise en activité et la construction des savoirs des élèves.

L'entretien avec le jury peut également aborder, en relation avec le thème de la séance, les interactions possibles avec d'autres disciplines, l'intérêt du travail en équipe, et plus généralement, la place de la discipline dans la formation de l'élève, y compris dans la dimension éducative.

Pendant le temps de préparation, le candidat dispose des textes des programmes scolaires et des référentiels, et éventuellement d'autres documents.

Durée des travaux pratiques : quatre heures. Durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum). Coefficient : 5.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Objectifs de l'épreuve

Le candidat doit être capable de :

- réaliser des investigations en utilisant l'outil numérique, en lien avec **le sujet** ;
- concevoir et organiser une **séance d'enseignement à partir d'un objectif pédagogique imposé** ;
- présenter la démarche méthodologique utilisée au cours de ses investigations ;
- justifier ses choix pédagogiques et didactiques dans la perspective de l'animation de la séance ;
- s'exprimer avec clarté, précision et avec un vocabulaire technologique adapté ;
- faire preuve de qualités relationnelles.

Préconisations du jury

Pour se préparer à cette épreuve, il est fortement recommandé aux candidats d'avoir pris connaissance de l'ensemble des programmes (enseignement optionnel santé social, enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales en série ST2S), des référentiels (BTS ESF, BTS SP3S, DTS IMRT, DE CESF...) intégrant des modules relatifs aux sciences et techniques médico-sociales et des documents d'accompagnement de ces programmes ou référentiels. La connaissance de la finalité de chacune de ces formations et des enseignements qui peuvent être confiés à un enseignant de STMS est aussi à assurer.

Il est également nécessaire que le candidat s'appuie sur une culture disciplinaire solide qu'il sache mobiliser aux différents temps de l'épreuve.

De même, le candidat doit s'assurer qu'il maîtrise les techniques et outils numériques sur un niveau universitaire correspondant au concours et aux enseignements vers lesquels il souhaite s'orienter. Des compétences numériques sont attendues pour un futur enseignant, qu'il doit pouvoir décliner dans des activités liées au champ disciplinaire, et savoir mobiliser en appui à la conception et à la mise en œuvre de l'enseignement de STMS.

Le jury rappelle que cette épreuve positionne le candidat en tant qu'enseignant préparant une **séance d'enseignement à partir d'un objectif pédagogique imposé** (investigations, analyse de documents, transposition didactique, pédagogique...).

Ainsi, l'activité de travaux pratiques correspond au travail préparatoire de conception de la séance d'enseignement. Le jury précise qu'il est indispensable que le candidat réponde explicitement à la consigne de l'activité pratique. **Si un support est demandé, il doit être présenté. Il est attendu du candidat qu'il présente également sa démarche méthodologique et les résultats de la démarche d'investigation.**

Cette épreuve est une épreuve orale. Outre la qualité, la clarté de l'expression et la précision du vocabulaire technologique et pédagogique tant lors de l'exposé et de l'entretien que dans les supports présentés, le candidat doit montrer son aptitude à la communication lors de l'échange avec le jury.

Le candidat doit aussi adopter une posture et un savoir-être conformes à une situation de concours national de la fonction publique et à l'exercice du métier d'enseignant. Ainsi, il est recommandé au candidat de prendre connaissance du référentiel de compétences professionnelles de l'enseignant. **Il est rappelé que dans cette épreuve le candidat ne doit pas informer le jury de sa situation personnelle et professionnelle** (à titre d'exemples : l'épreuve de leçon est anonyme, le candidat n'a pas à préciser son identité aux membres de la commission. Le candidat n'a pas à indiquer qu'il est actuellement en poste...)

Attentes du jury

Le jury prend en compte pour son évaluation, la capacité du candidat lors de l'exposé à :

- présenter **sa démarche personnelle** pour le traitement de l'activité pratique : choix opérés lors de l'organisation des données, de la démarche d'investigation menée, du traitement des données réalisé, ...;
- présenter **les résultats de cette activité** en respect des consignes de l'activité pratique (exemples : exploitation de données, diaporama, carte mentale, classement de sources documentaires,...) ;
- réinvestir tout ou partie des résultats de l'activité pratique **dans la conception de la séance** en justifiant les choix opérés ; **situer la séance dans le programme et préciser les liens avec les autres points du programme** ;
- présenter une séance d'enseignement qui prenne en compte les capacités exigibles ou les compétences imposées par le sujet.

Lors de l'entretien, l'évaluation porte aussi sur la capacité du candidat à :

- préciser et compléter les éléments présentés au cours de l'exposé : **tant sur les démarches d'investigation que sur la séance** ;
- argumenter ses choix pédagogiques et didactiques et la place de sa **séance d'enseignement** au regard des programmes ou référentiels ;

- aborder, en relation avec le **thème de la séance**, les interactions possibles avec d'autres disciplines et d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe ;
- approfondir sa réflexion, envisager des remédiations.

L'évaluation intègre aussi la capacité du candidat à mener un exposé oral, à s'engager dans un échange, et à adopter une posture adaptée à un futur enseignant sur les différents axes présentés ci-dessus.

Analyses et remarques du jury

Le jury a apprécié les prestations qui ont montré :

- une capacité à contextualiser et cerner le sujet ;
- une bonne compréhension des consignes, tant dans la conduite des investigations, la réalisation des travaux pratiques, que dans la conception de la séance d'enseignement ;
- une explicitation pertinente, logique et justifiée des démarches présentées.

Au niveau méthodologique :

- l'exploitation pertinente des annexes ;
- des investigations rigoureuses allant au-delà de la seule exploitation des documents fournis ;
- une mobilisation pertinente de l'outil informatique pour mener l'activité demandée ;
- une sélection de données ou de documents de qualité adaptée à l'objectif visé ;
- des documents référencés selon une norme bibliographique ;
- un lien articulé entre l'activité pratique réalisée et la séance proposée ;
- une rigueur de la démarche méthodologique ;
- une clarté et une structuration de la présentation ;
- une gestion du temps qui permet de valoriser les deux parties du sujet ;
- une utilisation pertinente de l'outil informatique lors de l'exposé ;
- une argumentation étayée des réponses.

Au niveau pédagogique :

- une bonne mobilisation des programmes ;
- une séance structurée et cohérente ;
- une utilisation réfléchie et justifiée de tout ou partie de l'annexe au niveau de formation indiqué dans le sujet ;
- une proposition pédagogique judicieuse, à savoir :
 - l'aptitude à concevoir la séance d'enseignement au regard des capacités exigibles ou des compétences visées ;
 - l'organisation de la séance : de sa construction à son évaluation ; situer la séance par rapport à la séquence et à la programmation annuelle ;
 - une capacité à proposer des activités d'apprentissage réalistes, adaptées au niveau imposé ;
 - une justification des choix concernant la démarche pédagogique pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs ;

- des propositions de modalités d'évaluation prévues dans la séance ;
- un lien explicite et pertinent entre la séance d'enseignement et une approche globale de la formation (interdisciplinarité, travail en équipe pédagogique et éducative, éducation à la citoyenneté, parcours d'orientation...) ;
- une capacité à penser l'utilisation du numérique au service de l'enseignement.

Au niveau de l'attitude :

- une posture professionnelle adaptée (intensité de la voix, débit de parole, gestuelle, regard, force de conviction...) ;
- une capacité à se questionner, à prendre du recul et à proposer des remédiations ;
- une qualité d'écoute, de communication et d'adaptation.

Le jury a particulièrement apprécié les prestations de candidats qui ont su montrer des aptitudes à se projeter dans le métier d'enseignant et mobiliser des connaissances solides.

Le jury a constaté pour certains candidats :

- Au niveau du contenu disciplinaire, pédagogique et méthodologique :

- un non-respect des consignes :
 - une activité de TP **non réalisée ou réalisée partiellement** :
 - une proposition de séance qui ne mobilise pas la ou les capacités exigibles imposées par le sujet
- une maîtrise insuffisante des compétences liées au numérique qui ne permet pas au candidat de mener l'activité demandée et de la réinvestir dans son enseignement ;
- une absence de présentation de la démarche méthodologique et/ou des résultats de l'activité pratique ;
- un manque de rigueur et d'approfondissement dans la démarche méthodologique ;
- des propositions pédagogiques en inadéquation avec la demande formulée dans le sujet ou parfois trop éloignées des exigences visées par la formation des élèves ;
- des lacunes, voire des erreurs, dans les connaissances disciplinaires, limitant le traitement du sujet tant dans la réponse à la consigne de l'activité pratique que pour la construction de la séance ;
- une argumentation insuffisante des choix pédagogiques ;
- des propositions peu réalistes ou non contextualisées ;
- une présentation trop détaillée de la série, des programmes, des poursuites d'études sans mise en lien avec le sujet et/ou l'argumentation des choix réalisés ;
- une méconnaissance du champ disciplinaire et de ses spécificités (notamment concernant la démarche technologique) ;
- des citations de concepts pédagogiques, des références à des outils pédagogiques ou à des méthodes sans lien ou déclinaison avec le sujet.

- De même, du point de vue de la forme, le jury a constaté pour certains candidats :

- une soutenance insuffisamment structurée ;
- un manque de dynamisme ;
- une expression maladroite ;
- une difficulté pour certains candidats à contrôler leur émotivité ;
- une mauvaise gestion du temps imparti pour l'exposé ;

- une posture, une attitude, inadaptées à l'exercice du métier d'enseignant.

Ces éléments ont été pris en compte dans l'évaluation globale de la prestation.

Deuxième épreuve : Entretien

Durée de l'épreuve : 35 minutes
Coefficient 3

L'épreuve comporte deux parties. L'évaluation du candidat est globale. L'épreuve est notée sur 20 avec une note éliminatoire à 0.

1. Rappel de la définition de l'épreuve : Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

Art. 7. – Le concours externe comporte deux épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission. L'une des épreuves d'admission consiste en un entretien avec le jury, tel que décrit à l'article 8.

Art. 8. – L'épreuve d'entretien avec le jury mentionné à l'article 7 porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Durée de l'épreuve : trente-cinq minutes. Coefficient 3.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

2. Résultats

- Moyenne de l'épreuve : 11.90 /20
- Meilleure note de l'épreuve : 20 /20
- Note la plus basse : 01 /20

3. Rapport de jury

– Première partie de l'épreuve :

Présentation du parcours

La majorité des candidats a présenté un exposé structuré en utilisant le temps imparti de 5 minutes. Certains ont toutefois montré une préparation insuffisante de cette partie et n'ont pas utilisé le temps dédié.

Le jury a apprécié l'engagement des candidats dans un discours à la première personne, rendant compte d'un parcours et d'une projection dans le métier à partir des compétences développées antérieurement.

Le jury, qui a sous les yeux la fiche du candidat, n'attend pas qu'elle soit simplement répétée mais qu'une cohérence soit dégagée par le candidat avec son aspiration à devenir enseignant. Celui-ci peut tout à fait choisir une structuration thématique, plutôt que chronologique, afin de mettre en valeur des compétences développées au fil de son parcours en lien avec celles de l'enseignant. Les prestations sont parfois déséquilibrées entre la présentation du parcours très développée et la projection vers le métier moins travaillée. Il est attendu que les motivations soient argumentées.

Échanges avec le jury :

Le jury a apprécié les échanges constructifs qui ont permis d'éclairer les présentations des candidats. La connaissance des contenus enseignés par un professeur de STMS est un élément indispensable à mettre en relation avec les motivations des candidats pour devenir professeur dans la discipline.

Certains candidats ont su montrer la possible transposition des compétences développées antérieurement, vers le métier d'enseignant.

Les candidats doivent expliciter les bénéfices de leurs diverses expériences ainsi que les compétences acquises tout au long de leur parcours.

– Seconde partie : les situations proposées aux candidats

Ces situations ont pour objectif d'évaluer la capacité des candidats à s'approprier le cadre réglementaire d'exercice, les valeurs de la République et les droits et obligations du fonctionnaire. Le jury attend une analyse de la situation professionnelle et des propositions réfléchies et justifiées de pistes d'actions à mettre en place. L'analyse approfondie et les propositions d'actions doivent permettre aux candidats de mobiliser les valeurs et le cadre réglementaire qui sont en lien avec la situation professionnelle. Cela nécessite de prendre le temps d'identifier tous les éléments de la situation, les différentes dimensions de celle-ci, pour questionner le positionnement professionnel de l'enseignant.

Le jury a apprécié la capacité d'analyse immédiate de certains candidats dans une épreuve qui ne comporte pas de temps de préparation. Cette analyse nécessite de prendre en compte les différents éléments de la situation proposée.

Des candidats sont parvenus à identifier les valeurs de la République et les droits et obligations des fonctionnaires en lien avec la situation. Le jury a apprécié que certains candidats soient en capacité de faire vivre ces valeurs au travers de leur projection dans le métier.

Certains candidats ont montré des difficultés à se projeter et se positionner comme acteurs de la situation professionnelle. Ils ont parfois proposé des réponses restées théoriques.

– **Exemples de situations proposées aux candidats**

Situation relevant d'une situation d'enseignement :

Dans le cadre d'une activité technologique, vous travaillez sur les inégalités femmes/hommes. Un élève refuse catégoriquement de participer et demande à travailler sur un autre type d'inégalités.

Situation relevant de la vie scolaire :

Une élève a obtenu l'autorisation de garder son téléphone en classe pour des raisons familiales. Lors d'un travail de groupe, son téléphone sonne. Elle répond et sort de la classe. Les autres élèves se plaignent.

– **Conseils pour les candidats :**

Partie présentation du parcours et entretien

Il est conseillé de s'entraîner sur la maîtrise du temps d'exposé du parcours scolaire et/ou professionnel.

La réflexion du candidat doit l'amener à mettre en lien, de façon explicite, les compétences développées au fil de son parcours avec celles de l'enseignant.

Partie mise en situation professionnelle

- Lorsque la situation professionnelle proposée est ouverte, il est conseillé aux candidats de formuler des hypothèses pour étayer leur analyse et pour envisager des pistes d'action réalistes.

- Même s'il n'est pas attendu de restitution des textes de loi, le candidat doit s'appropriier les textes de référence sur les valeurs de la République, et les exigences du service public.

Pour l'ensemble de l'épreuve, le candidat doit appréhender les différentes dimensions du métier d'enseignant et connaître l'ensemble des niveaux d'intervention d'un professeur certifié en STMS.

Le jury conseille au candidat d'adopter une posture ouverte et dynamique adaptée à un contexte de concours.

Aller à la rencontre de membres de la communauté éducative peut constituer un atout pour la préparation de cette épreuve. Une immersion dans un établissement scolaire est un point d'appui à la réflexion

CONCLUSION GENERALE

L'analyse des résultats de l'admissibilité de cette session amène, cette session encore, le jury à rappeler aux candidats, que la maîtrise des savoirs essentiels liés à la discipline, ainsi que la capacité à transmettre ces savoirs de façon claire, rigoureuse, adaptée au public visé que constituent élèves ou étudiants sont évaluées lors des épreuves.

La première épreuve d'admissibilité engage à la construction d'un développement en réponse au sujet proposé et requiert ainsi à la fois des connaissances précises, actuelles mais également une démarche rigoureuse d'explicitation, d'argumentation et une expression claire. La seconde épreuve d'admissibilité invite le candidat à exploiter et utiliser différents types de documents dans le cadre d'un travail sur des supports d'enseignement visant un ou des objectifs de formation spécifiés afin de concevoir une séquence de formation.

Le jury a apprécié lors de l'admission des prestations de très grande qualité, témoignant d'une réflexion tant sur la démarche que sur la stratégie pédagogique et de la projection dans le métier futur.

Bien sûr il ne peut être exigé des candidats une totale connaissance des objectifs pédagogiques de chacun des programmes ou référentiels, ni qu'ils aient acquis dans leur formation une complète maîtrise des démarches, des méthodes pédagogiques mais tout du moins peut-on attendre des candidats qu'ils se soient mis en position d'enseigner, qu'ils aient pu s'interroger sur la façon dont peut se concevoir une stratégie pédagogique, afin de répondre aux besoins de formation. Et cela va au-delà de l'approche disciplinaire et doit conduire le futur enseignant à s'intéresser à tout ce qui va contribuer à la construction des compétences des élèves et étudiants, à se projeter dans la vie au sein de l'établissement.

Le jury félicite les candidats admis au CAPET et au CAFEP-CAPET. Le jury a apprécié les prestations de ces candidats qu'il se réjouit de compter bientôt comme futurs collègues.